



Autorisation d'accès la salle d'escalade The Roof Pays Basque pour les mineurs

Je soussigné M. ou Mme

détenteur de l'autorité parentale Demeurant à (adresse complète) :

Tél. :

Autorise le/les enfant(s) :

-Nom:	Prénom :	Date de naissance :
-Nom:	Prénom :	Date de naissance :
-Nom:	Prénom :	Date de naissance :
-Nom:	Prénom :	Date de naissance :

ayant moins de 14 ans, à utiliser les structures d'escalade de la salle THE ROOF PAYS BASQUE. J'ai bien noté qu'il doit impérativement être accompagné d'un adulte qui en sera responsable.

ayant plus de 14 ans, à utiliser les structures d'escalade de la salle THE ROOF PAYS BASQUE seul ou accompagné d'un adulte qui en sera responsable. J'atteste que l'enfant est capable de pratiquer l'escalade en autonomie, sans l'encadrement d'un moniteur ou d'un membre du personnel de la salle d'escalade THE ROOF PAYS BASQUE. J'affirme que mon enfant connaît l'activité et maîtrise les règles de sécurité de base liées à la pratique de l'escalade (échauffement, règles de sécurité, chutes, ordre de passage...).

- Je déclare posséder une assurance responsabilité civile couvrant la pratique de l'escalade pour mon enfant.

- J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur de la salle et m'engage à le respecter et le faire respecter par l'enfant.

- J'atteste que l'enfant possède les conditions physiques nécessaires à la pratique de l'escalade.

- J'autorise, en outre, les responsables de la salle The Roof Pays Basque à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant.

Signature obligatoire du parent ou de l'autorité qualifiée, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

À _____ Le / /

« Lu et approuvé » et signature

Risques encourus lors de la pratique de l'escalade de bloc à The Roof Pays Basque

Je reconnais et accepte que l'escalade de bloc et toutes les activités proposées au sein de la salle The Roof Pays Basque, comportent des risques de blessures, d'accidents et/ou de maladies, y compris, par exemple, les entorses, les fractures, les déchirures musculaires et/ou ligamentaires, les traumatismes de la tête, du cou et/ou de la colonne vertébrale, ou dans des cas extrêmes, la paralysie et/ou la mort

Toutes les activités et sports proposés au sein de la salle d'escalade « The Roof Pays Basque », ainsi que le matériel y étant associé, comportent des éléments de risques reconnus. Bien que nous ayons pris des mesures responsables pour assurer votre sécurité, pour vous fournir des instructions appropriées, un règlement clair et du matériel respectant les normes en vigueur, nous désirons vous rappeler que la pratique de l'escalade de bloc n'est pas sans danger. En effet, certains risques ne peuvent pas être éliminés sans détruire le caractère unique de l'activité.

Signature obligatoire du parent ou de l'autorité qualifiée, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Glossaire des règles de sécurité

- Il est strictement interdit de courir sur les tapis de réception
- Il est strictement interdit de se servir des tapis de réception pour tout autre usage que celui pour lequel ils sont prévus, à savoir, assurer la réception des grimpeurs lorsqu'ils chutent du mur d'escalade.
- Il est strictement interdit de grimper, de stationner ou de circuler sous un grimpeur en action.
- Il est strictement interdit de se servir du mur d'escalade pour toute autre usage que celui pour lequel il est prévu, à savoir, la pratique de l'escalade de bloc.
- Arriver au sommet du mur il est fortement recommandé de dés-escalader de quelques mouvements avant de se lâcher et de chuter, pieds en premier, sur les tapis.
- Il est strictement interdit de se rétablir, de s'asseoir ou de circuler sur le plancher situé au sommet du grand mur d'escalade.
- Il est strictement interdit de tenter de se hisser ou de s'accrocher à tout élément constitutif du bâtiment en dehors de la Structure Artificielle d'Escalade clairement identifiée.
- Il est obligatoire de retirer des poignets et des doigts tout éléments à risque tels que les bijoux, les montres etc....
- Le Centre d'Escalade The Roof Pays Basque et ses représentants se réservent le droit de refuser ou de suspendre le droit d'accès à tout pratiquant, adulte ou mineur, qui démontrerait une attitude dangereuse à l'égard de la sécurité dans la salle d'escalade The Roof Pays Basque, ou qui ne respecterait pas ses règles et règlements.

Signature obligatoire du parent ou de l'autorité qualifiée, précédée de la mention « Lu et approuvé ».